

Examen du rapport de la République de Djibouti sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels



Déclaration liminaire de Mme Zahra Youssouf Kayad, Secrétaire D' Etat chargé de la Solidarité Nationale

**Comité des Droits économiques, sociaux et culturels
Palais Wilson**

Genève, 11-12 octobre 2013

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les commissaires,

Mesdames et messieurs,

C'est un immense plaisir pour moi et pour ma délégation d'être parmi vous cet après midi afin de nouer un dialogue constructif avec votre honorable comité relativement à la mise en œuvre du Pacte sur les Droits économiques, sociaux et culturels.

Nous sommes conscients que nous avons accusé un retard pour présenter notre rapport conformément aux articles 16 et 17 du Pacte. Ce retard est dû non pas par manque de volonté politique mais par la conjugaison de facteurs d'ordre technique. Le rapport soumis à notre dialogue constitue le premier rapport initial et le Rapport Périodique combiné de notre pays. Sa construction, sa rédaction et sa validation ont fait l'objet d'une large concertation de tous les acteurs de la vie sociale, économique et culturelle du pays y compris la société civile et ses démembrements.

Tout au long de nos discussions nous auront ensemble le temps de détailler l'état des avancées des droits économiques, sociaux et culturels. Mais sans anticiper sur ce corpus permettez Mesdames et Messieurs de saisir cette opportunité pour vous donner un aperçu global des efforts du Gouvernement visant à la promotion et à la protection des droits consacrés dans le Pacte.

Depuis la transmission de ce rapport en 2010 au secrétariat du Comité, Djibouti a enregistré des changements qui ont impactés les conditions d'existence de nos concitoyens.

La République de Djibouti a ratifié le Pacte en 2002. Cette ratification comme celles de la quasi-totalité des autres instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme est une réponse à un engagement et à une volonté politique de notre Gouvernement de promouvoir et d'assurer à tous les citoyens leurs droits individuels et collectifs. C'est dans ce cadre également que le pays a instauré un dialogue et une coopération permanente avec les mécanismes onusiens des Droits de l'Homme.

Ainsi, 2013, notre pays a participé pour la seconde fois au processus de l'Examen Périodique Universel.

Le mois dernier, nous avons soumis à vos collègues du Comité des Droits de l'Homme notre rapport sur la mise en œuvre du Pacte sur les Droits civils et politiques.

Pour atteindre ce noble objectif de promotion et de protection des droits humains individuels et collectifs, il est mis en place des institutions pour leur réalisation et suivi.

A partir de cette période, le Ministère de la Justice s'est vu attribuer la responsabilité de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme d'une manière générale ; des départements sectoriels en charge des Droits sociaux et culturels sont institués.

C'est le cas par exemple du Ministère des affaires religieuses et de la Culture, du Ministère de la promotion de la Femme et du Planning familial, du Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité nationale et lutte contre la pauvreté ainsi que du Secrétariat d'Etat au Logement.

Depuis cette date, nous avons adopté une politique d'adhésion et ou de ratification de tous les instruments internationaux et régionaux qui contribuent au renforcement de la protection et de la promotion des droits humains, condition indispensable pour la création d'une société égalitaire, participative, responsable dans un cadre de paix sociale durable.

Par ailleurs, cette volonté s'accompagne d'une politique d'incorporation et d'internalisation de dispositions internationales dans l'ordonnement juridique interne. Tous les droits édictés par la Pacte sont reconnus et protégés par la Constitution.

Pour ce faire un comité national chargé de la réforme juridique d'une manière générale et du pilotage de l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions des conventions et traités ratifiés par la République de Djibouti en particulier a été mis en place.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Dans un contexte géopolitique régional caractérisé par des situations de conflits, avec les conséquences indéniablement négatives sur le budget national, Djibouti a pris volontairement le parti d'orienter ses priorités vers les domaines de l'Education, de la Santé, de la jeunesse, de l'accès de la justice pour tous, de la promotion de la femme, des infrastructures et services sociaux de base pour ne citer que ceux-ci.

C'est ainsi que la part du budget de l'Education nationale représente plus de 22% du budget national.

Un effort budgétaire qui nous a permis d'augmenter sensiblement le taux de scolarisation.

De 52% en 2002, le taux de scolarisation de nos enfants de 6 à 10 ans a atteint plus de 80% aujourd'hui dans l'accès à l'enseignement fondamental. La parité fille-garçon à l'école primaire est quasiment atteinte.

Toutefois, il faut reconnaître que dans certaines zones rurales, les filles sont moins nombreuses que les garçons. Le schéma directeur 2010-2019 de l'Education nationale ambitionne d'améliorer davantage le système éducatif en se fixant notamment pour objectif :

- 100% de scolarisation dans l'enseignement primaire d'ici 2015 ;
- Elimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 et instauration d'égalité dans ce domaine en 2019 afin de concrétiser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans ce domaine.

En matière de santé, qui occupe la seconde priorité du Gouvernement, son budget est le 2eme budget social du pays avec 10% des dépenses publics.

Le couple mère-enfant est au cœur de la politique de développement sanitaire du pays, ce qui a engendré une réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle.

Afin d'accroître l'accessibilité des services de santé pour la population, le Gouvernement a adopté un projet de loi portant création de l'Assurance maladie universelle (AMU), ce texte est pendant devant l'Assemblée nationale pour examen et adoption.

En matière de lutte contre le chômage des jeunes, le Gouvernement a mis en place différentes mesures aux titres desquelles :

- le crédit pour l'auto entrepreneuriat au jeune diplômé octroyé par le Fonds de développement économique de Djibouti, financé par l'Etat et par les partenaires techniques et financiers.
- Le Service National adapté, exclusivement pris en charge par le budget national, qui offre, les possibilités de rattrapage par l'apprentissage d'un métier. Ainsi depuis une décennie, 3000 jeunes ont bénéficié de cette école de la seconde chance.

Par ailleurs depuis 2007, pour relever le défi de la pauvreté, le gouvernement djiboutien a mis en place toute une politique (Initiative Nationale de Développement Social) des programmes et des mesures concrètes qui ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des

populations à travers l'accès des plus démunis aux services sociaux de bases ainsi qu'aux activités génératrices de revenus.

Il a été mis en place une vaste réforme dans le dispositif institutionnel et financier de la lutte contre la pauvreté, ayant pour objectifs de maîtriser la multiplication des institutions de développement et de rationaliser les interventions dans le secteur. Ainsi, dans le cadre de l'INDS, le gouvernement a créé le Secrétariat d'Etat à la Solidarité nationale chargé de mettre en place une synergie entre les différentes institutions opérant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté avec comme bras opérationnel l'Agence Djiboutienne de Développement social (ADDS).

A ce titre le Gouvernement a institué le Fonds de Solidarité nationale (FSN) doté depuis 2008 d'une enveloppe annuelle d'1 milliard de francs Djibouti (équivalent à 5,5 millions de USD) pour le financement des programmes prioritaires en matière sociale.

De même les autorités ont mis l'accent sur le développement de la jeunesse à travers la promotion du sport, les activités de loisirs ainsi que la création d'infrastructures sportives, sociales et communautaires

Les succès enregistrés dans les compétitions internationales par les athlètes Djiboutiens en sont une des résultantes.

En matière d'habitat et de logement, la feuille de route qui a accompagné la création du Secrétariat d'Etat au Logement a défini le dispositif pour renforcer la sécurité foncière et promouvoir l'accès à un logement décent pour chaque djiboutien.

Deux institutions agissent au quotidien à savoir le Fonds de l'Habitat et la Société Immobilière pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'habitat et d'urbanisme.

Enfin les perspectives pour Djibouti et pour la région sont encourageantes avec la mise en œuvre de grand projet d'infrastructure structurantes dans le domaine logistique avec la construction de quatre nouveaux ports, d'une nouvelle ligne de chemin de fer de reliant Djibouti à l'Ethiopie ainsi que l'interconnexion électrique.

Les politiques d'attraction des investissements directs étrangers sont autant de mesures destinées à lutter durablement contre le chômage et par voie de conséquence à réduire la pauvreté, premier facteur d'entrave aux droits humains.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Commissaires,

Le temps ne me permet pas d'énumérer toutes les politiques et mesures volontaristes entreprises par l'Etat djiboutien afin de s'acquitter de sa mission. Mon équipe et moi-même sommes entièrement à votre disposition afin de répondre aux mieux aux questions qui nous seront adressées au cours de ce dialogue que j'espère constructif pour mon pays.

Je vous remercie de votre aimable attention.

